Politique d'annulation

Advenant une annulation de l'inscription de votre enfant au camp de jour, le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles applique une politique de remboursement, en accord avec la Loi sur la protection du consommateur. Pour permettre au plus grand nombre d'enfants possible d'accéder au camp de jour et éviter que le Parc subisse des pertes causées par des annulations de dernière minute, nous vous demandons un minimum de deux semaines d'avis pour annuler une inscription.

- 1. En tout temps, avant le début du camp, vous pouvez annuler l'inscription de votre enfant. Comme il n'y a pas de prestation de services, l'annulation n'entraîne ni frais ni pénalité.
- 2. Si vous annulez l'inscription de votre enfant en cours de camp de jour, vous devrez payer pour les services reçus ainsi que débourser une pénalité, équivalente à la plus petite somme entre celles-ci : 50 \$ ou 10 % des services non utilisés.

Pour être valide, l'annulation doit obligatoirement être transmise par écrit à l'adresse suivante : campdejour@eco-nature.ca.